



Agresseur, mais « suicidaire » : Le nouveau passe-droit ?

Quand le nouveau parapluie administratif devient un bouclier pour les agresseurs...

Au CP de Fleury-Mérogis, visiblement, lorsqu'un détenu agresse physiquement un personnel, une question semble soudain devenir prioritaire :

« Est-il suicidaire ? » Et si la réponse est oui... le parapluie s'ouvre !

Le quartier disciplinaire ?

On hésite. On réfléchit. On consulte. On ouvre le parapluie.

Ainsi ce lundi 17 août 2026 sur le bâtiment D2, lors du mouvement promenade un détenu « isolé » a agrippé volontairement un de nos collègues par son gilet pour l'attirer dans sa « grotte » et lui a asséné un coup dès l'ouverture de la porte. Lors de la maîtrise il assena un nouveau un coup de poing au niveau de la mâchoire d'un autre collègue.

Pendant ce temps, le collègue agressé, lui, doit reprendre son service et retourner ouvrir des portes. Et le détenu placé en confinement pour risque suicidaire !

LE MONDE À L'ENVERS !

Force Ouvrière Justice ne remet évidemment pas en cause la prise en charge des personnes détenues présentant un risque suicidaire.

Mais une situation de fragilité ne doit pas devenir un totem d'immunité disciplinaire empêchant systématiquement toute réponse ferme après une agression physique contre un personnel.

Car à force de vouloir protéger tout le monde...

On finit par oublier ceux qui protègent tout le monde !

Nos collègues sont au front.

Ils ouvrent des cellules, entrent dans les coursives, interviennent dans les conflits et affrontent quotidiennement une surpopulation carcérale qui transforme chaque prise de service en véritable exercice à haut risque.

Et lorsqu'un collègue est agressé, le message envoyé doit être clair :

UNE AGRESSION CONTRE UN PERSONNEL NE DOIT JAMAIS ÊTRE BANALISÉE !

Et pourtant, il semblerait que lorsqu'il s'agit de placer un collègue en garde à vue, d'engager une procédure contre lui ou de le sanctionner, les états d'âme semblent soudainement beaucoup moins affûtés.

Là, curieusement, le parapluie se referme. La machine administrative fonctionne à plein régime.

Mais lorsqu'il s'agit de protéger un agent agressé ?

« Attention... situation complexe... risque suicidaire... il faut prendre des précautions... »

CHERCHEZ L'ERREUR !

Avec la canicule et la surpopulation carcérale, le système parapluie semble particulièrement bien fonctionner.

Tellement bien qu'on pourrait presque demander à la direction le catalogue :

- Parapluie anti-chaleur
- Parapluie anti-surpopulation
- Parapluie anti-agression
- Et surtout... parapluie disciplinaire spécial agresseur !

Domage qu'il n'existe toujours pas de modèle permettant de protéger efficacement le surveillant lorsqu'il ouvre une cellule...

Force Ouvrière justice dit stop à cette frilosité de l'administration !

Nous demandons une réponse ferme, cohérente et équilibrée face aux agressions commises contre les personnels.

La prise en compte du risque suicidaire est indispensable.

Mais elle ne doit pas conduire à l'effacement de la gravité d'une agression contre un agent.

Nos collègues ne sont pas des punching-balls administratifs.

Ils ne doivent pas avoir le sentiment que la protection de l'agresseur devient parfois plus importante que celle de la victime.

DEUX POIDS, DEUX MESURES : ÇA SUFFIT !

Quand il faut demander des comptes à un agent, on sait manifestement faire preuve de célérité.

Quand il faut protéger un collègue agressé, il faudrait soudainement sortir les gants en velours.

Force Ouvrière Justice refuse cette logique. Le risque suicidaire ne doit pas devenir une excuse.

LES PERSONNELS MÉRITENT UNE ADMINISTRATION QUI LES PROTÈGE, PAS UNE ADMINISTRATION QUI SE PROTÈGE D'ABORD ELLE-MÊME !

Force Ouvrière Justice est favorable pour que les agresseurs de personnels passent systématiquement en comparution immédiate.

Notre organisation professionnelle insiste pour que les personnels portent plainte afin d'envoyer un message ferme vis à vis de la voyoucratie !

Adresse du Bureau local :
05 avenue des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis
Mails : fo.cp-fleury-mérogis@justice.fr

SLP FO Justice Fleury-Mérogis
18 août 2026

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 **FO Fleury-Mérogis**
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO **RÉSISTER!!**
RIEN LÂCHER!
ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE FO Justice
POUR TOUS LES PERSONNELS